

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/10/08

Ouverture de séance 20h30 :

En préambule le Maire revient sur les festivités du 14 juillet pour remercier les personnes et les Conseillers qui ce sont investis afin que cette journée soit une réussite.

1- 9 conseillers présents un excusé

2- Election du secrétaire de séance : **Jérôme CEVALTE**

3- **FORET :**

Le maire demande une modification de la délibération du 07/07/08 pour annuler le report d'exploitation des parcelles 10 & 11 afin de pouvoir commercialiser les chênes. Et concernant les coupes mises en exploitation le Maire demande qu'il soit apporté une précision de délibération du 07/07/08 pour le choix du bucheron et du débardeur. A la vue des différents devis et compte tenu du cas particulier de la coupe 8 **Le C.M accepte à l'unanimité.** De confier les travaux de bucheronnage à l'entreprise **DUMAND** et les travaux de débardage à l'entreprise **LAPORTE.**

4- **Certification PEFC :**

Le Maire demande que le contrat soit renouvelé pour les 5 ans à venir conformément à la charte, il en coûtera 0.01 euro an/ha du fait de notre appartenance au Communes Forestières qui prennent en charge 0.045 euro an/ha et la totalité des frais de dossier. **Le C.M accepte à l'unanimité.**

5- **Communauté de Communes :**

Le Maire invite le conseil à se prononcer sur :

Les demandes d'adhésion à la C.C.B. à compter du 1^{er} janvier 2009 des Communes de MEDONVILLE & BEAUFREMONT. **Le C.M accepte à l'unanimité.**

La modification statutaire par ajout d'une nouvelle compétence « **coordination et animation de la politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse** »

Le C.M accepte : 8 pour, 1 abstention.

6- **Logement Communal :**

Le Maire demande d'apporter une précision de la délibération du 07/07/08.

« **Application de la hausse de l'indice INSEE à compter de 2009 à la date anniversaire du bail** »

Le C.M accepte : 5 pour, 4 abstentions.

7- **Modification budgétaire :**

Suite à des règlements d'escompte pour paiement comptant plus important que prévus au budget FORET, une modification budgétaire est nécessaire comme suit :

Compte 665 + 500 euros

Compte 61524 – 500 euros : Le C.M accepte à l'unanimité.

8- **ASSURANCES :**

Renouvellement des contrats protection juridique et multirisque sans hausse significative.

Le C.M accepte à l'unanimité.

9- **AFR de SAUVILLE :**

Suite à la démission de 2 membres, messieurs LAPREVOTTE Ghislain & JOLY Franck le C.M. doit choisir 2 nouvelles personnes dans la liste des propriétaires fonciers faisant partie du dernier remembrement. Le CM vote à bulletin secret. **Sont élus : messieurs JOLY Claude 8 voix & MOSER Franz 7 voix**

10- **Formation pour les Elus :**

2 journées de formation des élus sont programmées par l'association des Maires des Vosges sur le thème de l'**Urbanisme**. Le Maire demande au C.M. l'accord pour financer ces deux journées au prix unitaire de 90,00 euros.

Le C.M accepte : 7 pour, 2 abstentions.

11- **EAU :**

Suite aux problèmes sur le traitement de l'eau. Le Maire demande au C.M. d'accepter le devis des Ets NICOLAS pour mettre en place un appareil de traitement de l'eau. Coût, 6880 euros H.T. cette réalisation se fera sur le budget de l'eau en 2009 le budget 2008 étant épuisé. Une demande de subvention sera adressée à l'agence de l'eau.

Le C.M accepte à l'unanimité.

12- **DIVERS :**

a- **Entretien éclairage public** : le Maire explique le devis des Ets MILOT. **Le C.M à l'unanimité choisi d'attendre.**

b- **Vente de terrain à 1 particulier pour construire.** Après l'exposé du Maire portant sur la surface demandée environ 1800 m², sur la servitude qui existe sur le terrain et sur la non viabilisation de celui-ci par la commune. **Le C.M accepte à l'unanimité** et décide de donner au Maire l'autorisation de réaliser cette transaction de signer tous documents s'y afférent, fixe le prix du m² à 2.50 euros, choisi comme Notaire Maître Marque et fixe une clause de résiliation si la construction ne se réalisait pas.

c- **DEVIS élagage des arbres d'ornement.** Sur 3 devis reçus, **Le C.M accepte à l'unanimité** le devis de l'entreprise LECLER de SAUVILLE pour 1180 euros H.T.

d- **Ancien amas d'eau.** Après son débroussaillage et son nettoyage l'amas d'eau laisse apparaître des effondrements à plusieurs endroits, des travaux de maçonnerie sont à prévoir assez rapidement ainsi que la mise en sécurité des entrées possibles. Demandes de devis à faire.

d- **La Cure.** Le Maire donne lecture de l'estimation des domaines = **85.000 euros** Le C.M prend acte mais trouve cette estimation très surfaite, demande au Maire de faire estimer par d'autres circuits.

De nouveaux effondrements sont apparus à l'angle Nord de la cure coté de la maison DARGENT.

Demande de devis à faire.

e- **Volets roulants de la salle des fêtes.** Suite à de mauvaises utilisations et mauvais traitements répétés les volets doivent être remplacés afin d'assurer la sécurité et l'isolation de la salle des fêtes.

Le C.M accepte : 8 pour 1 abstention le devis de l'entreprise COUSIN de ROBECOURT pour la somme de **2659.20 euros H.T.** sous condition de connaître concrètement les conditions de garantie.

f- **Portail du logement de l'école.**

Le C.M accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise MOUGINOT dans la version 2 pour la somme de **2630 euros H.T génie civil inclus**

g- Le Maire donne lecture de la donation en ustensiles de cuisine faite par l'ancien comité des fêtes au profit de la commune.

h- Le Maire fait le point sur toutes les affaires en cours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.